



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête européenne sur les Technologies de l'Information et de la Communication et le commerce électronique (TIC - Entreprises)

#### Modification de la période d'opportunité en référence à l'avis de conformité (mars 2019)

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeurs* : Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles, en collaboration avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC - Entreprises).

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises européennes et d'évaluer la progression de leur usage. Elle s'inscrit dans le cadre du règlement n° 1006/2009 du Parlement européen et du Conseil, concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.

Le programme d'enquêtes sur les TIC se compose d'une séquence d'enquêtes annuelles conçues autour d'un tronc commun portant sur trois thèmes principaux (équipement en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique) auquel est adjoint chaque année un ou plusieurs module(s) traitant d'un thème nouveau ou approfondissant l'un des thèmes de base : par exemple, le cloud computing en 2014, la sécurité des TIC en 2015. Depuis 2012, à la demande du Cnis, elle est accompagnée une fois tous les 5 ans environ d'une enquête sur les entreprises de moins de 10 personnes occupées (enquête *TIC - TPE*).

Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement par internet, et à la demande de l'entreprise, par voie postale. En France, le champ actuel porte sur la France entière (métropole et DOM). La collecte a lieu de janvier à avril, auprès d'environ 13 000 entreprises d'au moins 10 personnes occupées – salariées ou non –, échantillonnées dans le répertoire statistique *Sirus*.

Un comité de concertation est amené chaque année à donner son avis sur le questionnaire proposé. Il peut choisir de garder ou non des questions optionnelles et peut proposer des questions d'intérêt national. Ce comité réunit des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information et de la communication et de commerce électronique (SOeS, SSP, DGE, CCIP, ARCEP, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (FEVAD, Syntec Numérique, Medef, CGPME, CGT, FO...).

Outre la diffusion des données à Eurostat, une diffusion nationale est prévue dans les publications ou études de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Résultats*).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

**L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

**L'opportunité est accordée pour la période 2016-2020.**